

Olarte Bácares, Diana Carolina (République de Colombie)

[FRANÇAIS
Original : espagnol]

Note verbale

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Colombie présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a, conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome, à la résolution ICC-ASP/3/Res.6 et à la note ICC-ASP/25/SP/01/Corr.2 du Secrétariat, l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Colombie a décidé de soumettre la candidature de la juriste Diana Carolina Olarte Bácares au poste de juge de la Cour pénale internationale, lors des élections qui auront lieu à la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties, prévue du 7 au 17 décembre 2026.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Colombie souhaite attirer l'attention du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale sur le fait que Mme Diana Carolina Olarte Bácares jouit d'une haute considération morale, est connue pour son impartialité et son intégrité, et réunit les qualifications requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en Colombie, conformément aux dispositions des paragraphes 3-a) et 4-a)-ii) de l'article 36 du Statut de Rome.

La candidate a également une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international étroitement liés aux travaux judiciaires de la Cour, tels que le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit pénal international et la justice transitionnelle, ainsi qu'une grande expérience universitaire et professionnelle de la pratique du droit dans des fonctions liées aux travaux judiciaires de la Cour, conformément au paragraphe 3-b)-ii) de l'article 36 du Statut de Rome.

L'État colombien souligne en particulier la qualité du travail qu'elle a accompli dans ses fonctions de co-agent et représentante devant la Cour internationale de justice, d'experte auprès de cours des droits de l'homme et de professeur-chercheur en droit international. La candidate est actuellement Ambassadeur de Colombie au Royaume des Pays-Bas et Représentante permanente de la Colombie auprès des organisations internationales et des tribunaux basés La Haye.

Mme Olarte Bácares est de langue maternelle espagnole. Elle maîtrise parfaitement le français et l'anglais parlés et écrits, les langues de travail de la Cour. Elle maîtrise également l'italien de façon professionnelle.

La candidate colombienne est désignée pour figurer à la liste B, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome. Sa candidature contribue également à maintenir l'équilibre dans la représentation des principaux systèmes juridiques du monde, étant entendu qu'elle est originaire du système issu du droit romain, et à assurer une représentation géographique équitable, en sa qualité de ressortissante d'un État du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, conformément au paragraphe 8-a-i) et -ii) de l'article 36 du Statut de Rome. De même, la candidature de Mme Olarte Bácares contribue à la représentation équitable des hommes et des femmes parmi les juges, conformément au paragraphe 8-a-iii) de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Colombie tient à mettre en avant l'aptitude de Mme Olarte Bácares à être élue au poste de juge de la Cour, en raison des travaux dans lesquels elle s'est distinguée tout au long de sa carrière professionnelle, lesquels ont notamment porté sur les problématiques de l'égalité entre les sexes et la violence contre les femmes. Ces travaux rendent sa candidature particulièrement appropriée pour assurer la présence de juges spécialisés et la conduite de travaux judiciaires spécialisés de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions du paragraphe 8-b) de l'article 36 du Statut de Rome.

La candidate est colombienne de naissance et italienne par adoption. Pour la présente candidature, et conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome, la candidate est présentée en sa qualité de ressortissante de la République de Colombie.

La candidature de Mme Olarte Bácares est soumise conformément à la procédure nationale en vigueur en République de Colombie pour la présentation des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale,

laquelle prévoit l'organisation d'un processus de sélection approfondi, par le Groupe national colombien de la Cour permanente d'arbitrage, conformément au paragraphe 4-a-ii) de l'article 36 du Statut de Rome.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Colombie a le plaisir de joindre une déclaration détaillée des qualifications de la candidate, ainsi que son curriculum vitae, conformément au modèle recommandé par l'Assemblée.

Il est également indiqué que la candidate s'est expressément engagée à s'acquitter de ses fonctions à plein temps lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.
